



« Le sport a aussi ses Humanités »

C'est sur cette citation de Jean Prévost¹ que s'ouvre *Analyse du Sport*² publié par Bernard Jeu. Sans doute l'avait-elle inspiré pour créer, en 1976 au sein de l'Université de Lille 3, un centre de recherche qui analysait le sport de manière transdisciplinaire, dans le souci fondamental de le comprendre comme culture à part entière. Le sport est en effet une belle aventure qui se construit dans l'espace et dans le temps, il offre son large champ aux sciences humaines et sociales³. Cette démarche a tout lieu d'inspirer l'école jusque dans son programme d'enseignement moral et civique qui vient d'être instauré, de l'école élémentaire au lycée.

Pierre de Coubertin souhaitait déjà, en son temps, développer par le sport le sens moral et civique. Son enseignement perdure ainsi que le précisent trois des principes fondamentaux de l'Olympisme figurant dans la Charte olympique. L'Olympisme est un vecteur d'éducation fondé sur « *la valeur éducative du bon exemple et le respect des principes éthiques fondamentaux universels* » pour « *promouvoir une société pacifique, soucieuse de préserver la dignité humaine* » par la pratique « *du sport sans discrimination d'aucune sorte et dans l'esprit olympique qui exige la compréhension mutuelle, l'esprit d'amitié, la solidarité et le fair-play* ».

On a déjà beaucoup discoursu sur les valeurs du sport sans s'accorder, dès l'Antiquité.

Certains lui sont favorables.

Les poètes antiques – Homère : « *Il n'est pas de plus grande gloire pour un homme au cours de sa vie que de remporter quelque victoire avec ses mains et avec ses pieds.* » (l'*Odyssée*), Simonide, Bacchylide, Pindare : « *Le vainqueur savoure toute sa vie le miel de la félicité... une joie que les jours transmettent aux jours.* » (l'*1^{re} Olympique*) – ont une conception émotionnelle et valorisante de la compétition sportive.

A lui seul, Homère est d'une incroyable richesse, à maints endroits, pour la compréhension des principes de fonctionnement du sport. Les compétitions du chant XXIII de l'*Illiade* se prêtent plus particulièrement à notre propos. Nous nous contenterons de la seule course de chars, un texte qui, débarrassé de ses archaïsmes (la présence surnaturelle des dieux), se lit comme la course du tiercé d'aujourd'hui⁴.

Deux éléments requièrent tout particulièrement notre attention.

Achille est à la fois l'organisateur et le parraineur parce qu'il conduit les cérémonies funéraires en l'honneur de son ami Patrocle. Il est aussi le **juge-arbitre en raison de ses compétences reconnues** : « *Si c'était pour un autre, Achéens, que nous nous disputons ces prix, certes j'enlèverais le premier...* ». Pour cette fonction, il tient sa légitimité, non de sa position sociale,

1 Jean Prévost, *Plaisirs des sports*, Gallimard, 1925.

2 Bernard Jeu, *Analyse du sport*, PUF, 1987.

3 Cf. Bernard Jeu, « Histoire du sport, histoire de la culture » *Sport et Sciences*, sous la direction de R. Thomas, Vigot, 1979. Repris in *Le sportif, le philosophe, le dirigeant*, in honorem Bernard JEU, Presses Universitaires de Lille, 1993.

4 Cf. André Leclercq, « La course du tiercé selon Homère », in Actes du colloque *Jeu et enjeu culturels du sport*, Atlantica, 2011.

mais de ses compétences "validées" par les Achéens. Il **décidera en leur nom**⁵ de l'application des règles de la compétition.

La course comprend un favori (qui chutera mais recevra un "lot de consolation"), un outsider (qui gagnera), un challenger (Ménélas), un junior (Antilochos) et un faire-valoir (qui terminera dernier). Tirant profit des conseils techniques de son entraîneur et père Nestor, Antilochos restera au contact de Ménélas - qui dispose d'un meilleur attelage que lui - par sa manière de réaliser le virage autour d'une borne. Les deux adversaires arrivent à un passage étroit - une "chicane" - dont l'ornière ne permet le passage que d'un seul char. Le jeune pousse ses chevaux à hauteur de ceux de son aîné, il "force le passage" et Ménélas cède pour éviter l'accident. Au sortir de ce goulet, l'avance d'Antilochos est suffisante pour lui permettre d'arriver deuxième. Arrivé troisième, Ménélas portera réclamation mais, finalement, laissera le deuxième prix à Antilochos après l'avoir admonesté. La ruse d'Antilochos pose la redoutable **question de la ruse et de la tricherie**. Jusqu'où peut-on aller ? Les **lois du jeu**⁶ sont en **évolution permanente** pour répondre à cette question.

Ce regard sur l'archéologie du sport nous permet de mieux comprendre sa symbolique mais nous explique aussi que c'est le tragique (l'épreuve) qui constitue la catégorie essentielle de son esthétique. L'enseignement fondamental de notre lecture se situe dans le fait que **le sport ne peut se comprendre sans la présence de l'émotion et de l'imaginaire**.

D'autres l'acceptent, le tolèrent, mais comme moyen, à condition qu'il serve. Ils lui accordent une valeur conditionnelle.

A la naissance de la philosophie, c'est-à-dire lorsque l'on passe de la pensée mythique (Grèce archaïque) à la pensée analytique (Grèce classique), on s'interroge sur le sport.

Platon assigne au sport une mission : « *Les compétitions gymniques avec les exercices qui les préparent, si elles ont un but, ne doivent pas en avoir un autre que celui-là : l'apprentissage de la guerre et la célébration des fêtes* »⁷. Platon et Xénophon introduisent la raison d'Etat. Le sport n'est plus une fin en soi, il doit être mis au service de la Cité. Le sport doit être éducatif : « *l'entretien du corps, ... l'excellence de l'âme* »⁸, annonçant déjà le « *mens sana in corpore sano* » de Juvénal.

La *République* commence ainsi : « *J'étais descendu, hier, au Pirée avec Glaucon, fils d'Ariston...* » et ce dialogue nous livre la vision de Platon sur l'éducation intellectuelle et sportive⁹.

SOCRATE — Dis-moi, Glaucon, ceux qui ont fondé l'éducation sur la "musique" et la "gymnastique"¹⁰ l'ont-ils bien fait, comme certains le pensent, dans la pensée de cultiver d'un côté l'âme, de l'autre le corps ?

GLAUCON — Que veux-tu dire, Socrate ?

SOCRATE — C'est qu'ils risquent fort d'avoir, des deux façons, travaillé à l'éducation de l'âme.

GLAUCON — Et comment cela ?

SOCRATE — Ne penses-tu pas à la mentalité de ceux qui passent leur vie à "faire du sport", sans recevoir le moindre vestige de culture intellectuelle ? Et penses-tu également à ce que donne la méthode inverse ?

GLAUCON — De quoi veux-tu donc parler ?

SOCRATE — De brutalité et de dureté, de mollesse et de nonchalance.

5 Le juge rend la justice au nom du peuple.

6 Les lois de la République sont en perpétuelle évolution de la même manière en fonction de l'évolution des valeurs morales retenues par ceux qui la dirigent. Différentes valeurs sont possibles (morale), il faut faire des choix (politique) puis les appliquer (logique). C'est pourquoi le regard sur les principes de fonctionnement conduit à la morale.

7 Platon, *Les Lois*, Livre VII, 796 d.

8 *Ibid.*, 807 c.

9 Platon, *République*, 410d-412b

10 Les Grecs donnaient aux mots "musique" et "gymnastique" des sens beaucoup plus larges que nous. La musique ou art des muses comportait toute l'éducation intellectuelle ; la gymnastique comportait toute l'éducation physique.

GLAUCON — Tu veux dire que ceux qui ne font que du sport deviennent exagérément brutaux et que les purs intellectuels s'amollissent outre mesure.

[...]

SOCRATE — Je dirais donc qu'un dieu a, semble-t-il, donné aux hommes ces deux arts, la "musique" et la "gymnastique", pour faire l'éducation de leur énergie et de leur sagesse ; et non pas dans l'intérêt particulier de leur âme ni de leur corps, mais bien dans celui des deux, pour réaliser leur harmonie conjugée, leur tension ou leur détente légitimes.

Cette harmonie - cet équilibre entre les différentes facultés de l'homme - fonde **la notion d'eurythmie** chère à Pierre de Coubertin¹¹.

D'autres enfin lui sont hostiles.

Le sport a de farouches adversaires qui dévalorisent la passion sportive. C'est Anacharsis, cité par Diogène Laërce : « *L'huile rend fou parce que les athlètes, après s'en être frottés, se jettent les uns sur les autres et se donnent des coups* ». C'est Solon qui fait réduire l'indemnité allouée aux vainqueurs car « *Désirer cette gloire lui paraissait méprisable* » dit Diogène Laërce. C'est Xénophane, cité par Athénée : « *Notre science vaut bien plus que la vigueur des hommes et des chevaux... Il n'est pas juste de préférer la force physique aux avantages de l'esprit* ».

Lucien nous livre un remarquable débat¹² sur l'utilité du sport en faisant dialoguer Anacharsis et Solon¹³.

ANACHARSIS – Dans quelle vue, Solon, vos jeunes gens font-ils ce que je les vois faire ? Les uns, s'enlaçant l'un l'autre, se donnent des crocs en jambe ; d'autres s'étreignent et se ploient comme de l'osier et, roulant dans la boue, s'y vautrent comme des pourceaux...

Je voudrais bien savoir ce qu'ils gagnent à faire ces exercices. **Pour moi, je les crois un peu fous de se démener ainsi et l'on me persuaderait difficilement qu'il n'y ait pas d'extravagance à se comporter de la sorte.**

SOLON – Il est assez naturel, Anacharsis, que ce qui se fait ici te paraisse extravagant, puisque ce sont des choses qui te sont étrangères et qui diffèrent beaucoup des usages scythes... Mais, rassure-toi, mon bon : ce n'est pas la folie qui nous fait agir ainsi, et ce n'est point par brutalité que ces jeunes gens se frappent les uns les autres et se roulent dans la boue ou s'aspergent de poussière. Ces exercices ont une utilité qui ne va pas sans plaisir et ils procurent au corps une force singulière...

ANACHARSIS – Alors, Solon, c'est en vue d'une victoire imprévisible et incertaine que tant d'hommes travaillent, alors même qu'ils sont sûrs qu'il n'y aura absolument qu'un vainqueur et que les vaincus seront légion et qu'ils auront reçu en pure perte les coups et même les blessures ?

SOLON – Il semble, Anacharsis, que tu n'as jamais tant soit peu réfléchi sur les moyens de bien gouverner un Etat ; autrement tu ne tiendrais pas pour blâmables les plus belles institutions. Mais si quelque jour **tu es curieux de connaître la meilleure manière d'administrer un Etat et d'en rendre les citoyens les plus parfaits possible, tu approuveras alors ces exercices** et l'émulation que nous y déployons, et tu sauras tout ce qui se mêle d'utile à ces travaux, pour lesquels tu crois encore en ce moment que notre zèle se dépense en pure perte.

Anacharsis ne peut se retenir de rire quand il apprend que les athlètes concourent pour une simple couronne. Solon lui réplique qu'ils sont en fait « **Les dieux du stade** » puisqu'ils atteignent **la gloire en guise d'immortalité**. Mais Anacharsis tient ce spectacle pour pitoyable et même inutile puisque ces combats se déroulent sans que la patrie soit sans danger. Solon lui explique que **la dimension culturelle du sport a une fonction sociale**. Cette remarque nous concerne directement puisqu'elle émane de celui dont les réformes (en 594 av. J.-C) installent la démocratie.

11 Tout comme elle justifie l'enseignement de l'éducation physique et sportive aux côtés des autres matières.

12 Lucien de Samosate, *Anacharsis*, XLVIII, 1-18.

13 Ecrit au II^e siècle ap. J.-C., ce dialogue nous livre les malicieuses interrogations sur l'utilité du sport d'un philosophe scythe, Anacharsis, qui vient rendre visite au législateur Solon à Athènes en 588 av. J.-C. L'abbé Barthélemy reprendra ce dialogue dans son ouvrage *Les voyages du jeune Anacharsis* en Grèce publié en 1787 et qui inspirera la Révolution française. La Convention propose de rénover les JO et, le 22 septembre 1796, a lieu la « Première Olympiade de la République ». Les dirigeants révolutionnaires envisagent même de convoquer l'Europe à ces fêtes mais Napoléon inversera le cours des événements...

Le sport utilise comme valeurs des contrevaleurs de la société (la lutte, le combat, ...) mais **il est au service de la citoyenneté, c'est-à-dire de l'esprit civique**¹⁴.

L'histoire nous dit la morale.

L'histoire du sport préserve un patrimoine d'expérience humaine ; elle démasque les mystifications et les contrevérités pas toujours innocentes ; enfin elle permet de comprendre la construction progressive des structures de l'institution sportive, continuités et discontinuités.

L'histoire lointaine du sport nous est également précieuse pour saisir l'origine profonde, les sources culturelles ; elle rend plus significatives les analogies de situation (essentiel - inessentiel, des leçons pour le présent) ; elle fait découvrir le sport, dans son développement, comme une culture à part entière.

Dès l'Antiquité on voit se dessiner deux lignes qui vont interférer à travers les siècles jusqu'à nos jours. Une ligne sportive, celle des poètes, dans laquelle le sport est sa propre valeur, sa propre fin, une culture à part entière. Une ligne olympique, celle des philosophes, dans laquelle le sport est utilitaire, un élément de culture¹⁵.

La Grèce antique institutionnalise le sport.

L'origine des Jeux olympiques se perd dans la Grèce primitive entre l'histoire et la légende. Nous entrons dans l'histoire avec Iphitos, roi d'Elide, qui, allant consulter l'oracle de Delphes, la Pythie, en vue de sauver la Grèce des guerres intestines et de la peste, se voit répondre qu'il faut réintroduire les Jeux olympiques dans le sanctuaire consacré à Zeus. Les Jeux olympiques sont relancés, la paix est conclue avec Pisates et Spartiates dans une **"trêve sacrée"**¹⁶, nous sommes en 884 avant notre ère.

A nouveau, les J.O. entrent dans l'oubli avant une nouvelle restauration, en 776 av. J.-C, durable cette fois puisque nous en connaissons l'histoire qui s'étend sur douze siècles. Ces Jeux se tiendront régulièrement tous les quatre ans et permettront quelques siècles plus tard à Timée ou à Polybe de situer chronologiquement les événements de l'histoire grecque. Ils serviront de calendrier (on situera par rapport à l'olympiade). **Les Jeux rassemblent les cités**¹⁷.

En 776 av. J.-C, les Jeux olympiques ne comportent qu'une épreuve, le "stade", l'équivalent d'un 200 mètres plat. Le vainqueur en est Coroïbos. Les Jeux connurent bien des développements¹⁸, mais pour comprendre pourquoi cette restauration réussit, il faut se souvenir que les Achéens, fuyant l'invasion dorienne, sont installés en Ionie. Par la suite, les Grecs vont essaimer tout autour du bassin méditerranéen. Toutes ces cités grecques donnent **deux éléments fondamentaux à la constitution d'une institution sportive, une unité de langage et de culture qui permet la communication d'une part, des adversaires égaux en droit d'autre part**. Elles vont tout simplement jouer le rôle de nos clubs d'aujourd'hui.

Polybe illustre parfaitement combien **la notion d'appartenance** est forte en sport avec un texte nous décrivant un public versatile¹⁹.

14 La contresociété sportive est finalement une contresociété contredite.

15 La passion sportive et la raison d'Etat sont encore entremêlées de nos jours. La coexistence reste difficile (de compromis en compromis) entre un sport émotionnel qui passionne les foules et un sport à fonction sociale qui a la préférence des politiques, entre l'associatif et l'éducatif, entre l'unisport et l'omnisport.

16 Les relations entre les nations peuvent faire l'objet de chartes, de déclarations universelles...

17 Le sport rassemble et c'est sur cette capacité à rassembler que se construit la notion de trêve (paix, fraternité, ...) qui en est la conséquence, bien avant d'en devenir un préalable.

18 Cf. Bernard Jeu, *Op. cit.* Les évolutions des différents jeux - olympiques, isthmiques, néméens, pythiques, héréens (réservés aux femmes) - montrent que valeurs et contrevaleurs étaient autant présentes dans l'Antiquité que dans la modernité.

19 Polybe, *Histoire*, Livre XXVII, 9.

Lorsqu'on oppose un pugiliste célèbre et jamais vaincu à un adversaire obscur et bien inférieur à lui, la foule se déclare immédiatement pour le plus faible ; elle lui crie des encouragements et le soutient de tout son cœur... [Cléitomachos] passait pour être invincible au pugilat et sa renommée s'était répandue dans le monde entier. Le roi Ptolémée voulut, à ce qu'on raconte, abattre sa réputation. Pour cela, il fit soumettre à un entraînement intensif le pugiliste Aristonicos, qui semblait exceptionnellement doué pour ce genre de combat, puis il l'envoya en Grèce. Celui-ci se présenta donc pour participer aux Jeux Olympiques²⁰ et défia Cléitomachos... On souhaitait la victoire d'Aristonicos et on lui criait des encouragements. A ce moment, dit-on, Cléitomachos, qui s'était écarté pour reprendre son souffle pendant quelques instants, se tourna vers l'assistance et lui demanda pour quelle raison elle soutenait ainsi Aristonicos et faisait tout son possible pour l'aider à gagner. Trouvait-on que lui-même ne combattait pas légalement ? Ignorait-on que Cléitomachos luttait pour la gloire des Grecs et Aristonicos pour celle du roi Ptolémée. Préféraient-ils qu'un Egyptien remportât la couronne olympique après avoir triomphé des Grecs, plutôt que d'entendre proclamer la victoire au pugilat d'un Béotien de Thèbes ? Ces paroles du champion provoquèrent, à ce qu'on raconte, un tel revirement parmi la foule, que ce fut par elle plutôt que par Cléitomachos qu'Aristonicos fut finalement vaincu.

Deux notions essentielles apparaissent ici. Pourquoi soutient-on David contre Goliath ? Au nom du principe élémentaire de la rencontre sportive : **l'égalité des chances**²¹. La seconde notion est celle d'appartenance, si forte qu'elle est marquée par le port du maillot. Cependant il n'y a pas de confusion – celui qui est fier de porter son maillot comprend que l'autre l'est tout autant de porter le sien - comme l'expliquera plus tard Romain Gary « *Le patriotisme c'est d'abord l'amour des siens, le nationalisme c'est d'abord la haine des autres.* »²².

Rome verra la fin des grands jeux antiques

En 146 av. J.-C., La Grèce devient province romaine mais « *la Grèce conquise par Rome remporta la victoire sur son conquérant par sa culture* »²³.

Il semble toutefois que l'emprunt culturel ait subi quelques détournements.

C'est ainsi que les jeux servent de prétexte à l'enlèvement des Sabines²⁴.

Il²⁵ dissimula donc son dépit et se mit à préparer en l'honneur de Neptune Equestre, ces jeux solennels qu'on appela Consualies²⁶. Il fit annoncer cette fête dans toute la région environnante et, pour éveiller la curiosité des peuples voisins, il apporta le plus d'éclat possible aux préparatifs.

On y vint de partout. Les habitants des cités les plus proches accoururent en masse, curieux de voir également ce qu'était cette ville nouvelle... Quant aux Sabins, ils arrivèrent au grand complet, en amenant avec eux leurs femmes et leurs enfants...

Les jeux commencent. Ils retiennent toute l'attention, tous les regards des spectateurs. C'est alors que les jeunes romains passent à l'action. Ils se répandent partout, en s'emparant des jeunes filles rencontrées au passage.

Les jeux ne sont donc pas toujours leur propre fin mais ils tiennent une place permanente considérable, tels les jeux de Tarquin²⁷.

La première guerre fut contre les Latins. Il²⁸ leur enleva la ville d'Apioles et, en ayant rapporté un butin plus considérable que ne pouvait le faire espérer cette guerre, il donna des jeux où il surpassa en magnificence tous ses prédécesseurs. C'est alors que fut désigné l'emplacement du premier cirque qui

20 Il s'agit du pancrace aux 141^{èmes} J.O. (216 av. J.-C.).

21 Et principe élémentaire de la démocratie : « *Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits.* » (Art. 1^{er} de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789).

22 Romain Gary, *Pour Sganarelle*, Gallimard, 1965.

23 Selon un vers célèbre d'Horace : « *La Grèce, conquise, a conquis son farouche vainqueur et a porté les arts au Latium sauvage* ».

24 Tite Live, *Histoire Romaine*, I, IX.

25 Romulus, premier roi (légendaire, en 753 av. J.-C.) de Rome.

26 Ces jeux seront ensuite tenus régulièrement en l'honneur du dieu Consus, d'où leur nom de Consualies.

27 Tite Live, *Histoire Romaine*, I, XXXV.

28 Tarquin l'Ancien, cinquième roi de Rome (de 616 à 579 av. J.-C.).

reçut plus tard le nom de Grand²⁹... Le spectacle comprenait des courses de chevaux et des luttes pugilistiques. Les athlètes étaient presque tous des Etrusques. Ces jeux furent maintenus et eurent lieu désormais chaque année, tantôt sous le nom de Jeux Romains, tantôt sous celui de Grands Jeux.

Les "Grands Stades" se multiplient (en 80 de notre ère, Titus inaugure le Colisée : 50 000 personnes ; 100 jours de fête !), ils ne respectent pas toujours les "normes" nécessaires et des promoteurs de spectacles sont peu scrupuleux³⁰.

Un certain Atilius, affranchi d'origine, avait construit son amphithéâtre³¹, sans en assurer les fondations sur un sol ferme, ni en consolider par des liens assez forts la charpente de bois ; aussi bien n'était-ce pas la surabondance des richesses ni l'ambition de se populariser dans sa ville, mais un sordide intérêt qui lui avait suggéré cette entreprise. [...] La catastrophe en fut plus terrible. L'édifice entièrement rempli, ses flancs se déchirent ; il s'écroule en dedans, se renverse en dehors, entraînant dans sa chute et couvrant de ses ruines la foule innombrable qui regardait les jeux ou se pressait alentour. Et ceux du moins qui avaient été frappés à mort dès le début de l'écroulement partagèrent le sort commun, mais échappèrent aux souffrances. Plus à plaindre furent ceux qui, tout mutilés, conservaient un reste de vie.

L'organisation de jeux à des fins politiques ne furent pas moins dangereux que ceux organisés à des fins économiques. La démesure mégalomaniacale amène un spectacle de combat naval à s'achever en catastrophe pour les spectateurs³².

Afin que la magnificence de l'ouvrage eût plus de spectateurs, on donna sur le lac même un combat naval... le spectacle achevé, on ouvrit passage aux eaux ; et alors parut à découvert l'imperfection du travail qui ne descendait pas assez profond dans le lac... Cette masse d'eau, se précipitant avec violence, entraînait tout ce qui se trouvait près d'elle... Agrippine alors, profitant de la terreur du Prince, accuse de cupidité et de vol Narcisse³³ qui avait dirigé les travaux. Et Narcisse ne garde pas le silence, dénonçant le caractère impérieux de cette femme et son ambition démesurée.

On organise à Rome des Jeux à la manière de la Grèce. Certains y voient une décadence comme le montre une innovation contestée³⁴.

On institua à Rome des Jeux Quinquennaux³⁵ à l'imitation des concours de la Grèce : ils donnèrent lieu à des réflexions diverses, comme à peu près tout ce qui est nouveau. Les uns rappelaient que « *Pompée avait déjà encouru le blâme des vieillards pour avoir établi un théâtre permanent ; car, avant lui, des gradins improvisés et une scène élevée pour la circonstance suffisaient pour les jeux. ... Au moins fallait-il s'en tenir au caractère ancien des spectacles ... où nul citoyen n'était obligé de concourir ... ainsi dégénérerait, sous l'influence d'habitudes étrangères, une jeunesse dont les gymnases, le désœuvrement et d'infâmes amours se partageraient la vie. ... Que leur restait-il à faire, sinon à dépouiller aussi leurs vêtements, à prendre le ceste et à se préparer à ces combats plutôt qu'à la guerre et aux armées ?* ». Un plus grand nombre aimait cette licence pour elle-même, et cependant ils se couvraient de prétextes honnêtes.

Le sport n'échappe pas aux champs de forces socio-économiques et socio-politiques. Il faut prendre garde, le changement d'enjeu change le jeu.

La république romaine avait essayé de limiter la démesure, la Rome impériale ne connaîtra pas la mesure.

Après le « Veni, vidi, vici », César organise des jeux à sa gloire³⁶.

Il offrit des spectacles de différents genres : un combat de gladiateurs, des représentations théâtrales... ainsi que des jeux de cirque, des luttes d'athlètes, une bataille navale... Pour les jeux du cirque on agrandit

29 C'est en fait son petit-fils, Tarquin le Superbe, septième et dernier roi de Rome (de 534 à 509 av. J.-C.), qui fera construire, sur cet emplacement, le véritable cirque garni de gradins qui, réparé et transformé plusieurs fois sous la République et sous l'Empire, restera en usage jusqu'au VI^e siècle de notre ère.

30 Tacite, *Annales*, Livre IV - Ch. LXII.

31 En 27.

32 Tacite, *Annales*, Livre XII, Ch. LVI, LVII.

33 Affranchi, conseiller de Claude. Agrippine les fera assassiner tous les deux en 54 ap. J.-C.

34 Tacite, *Annales*, Livre XIV - Ch. XX.

35 En 60 ap. J.-C. Ces Jeux viennent s'ajouter à une longue liste de jeux périodiques (une vingtaine, pour la plupart annuels).

36 Suétone, *Les vies des douze césars*, César XXXIX.

l'arène dans les deux sens, on l'entoura d'un fossé, et des jeunes gens de la plus haute noblesse y firent évoluer des quadriges³⁷, des biges et des chevaux d'écuyers. Des Jeux Troyens y furent donnés par deux escadrons d'enfants, d'âges différents... Des athlètes luttèrent pendant trois jours sur un stade construit pour la circonstance.

On assiste à la prise en charge du sport-spectacle par l'Etat³⁸.

Par le nombre, par la variété et par la magnificence de ses spectacles, il surpassa tous ses prédécesseurs. Il déclara avoir célébré des jeux publics quatre fois en son propre nom et vingt-trois fois pour d'autres magistrats qui étaient absents ou manquaient de ressources... Les jours de spectacle, il fit placer des gardes dans la ville pour qu'elle ne devint pas la proie des voleurs, vu qu'il n'y restait presque personne. Dans le cirque, il produisit des conducteurs de chars, des coureurs, des bestiaires, quelquefois même recrutés parmi les jeunes gens nobles. En outre, il fit très souvent donner des Jeux Troyens par des enfants de deux âges différents... Il fit quelquefois aussi participer même des chevaliers romains aux représentations théâtrales et aux combats de gladiateurs.

C'est l'occasion de mettre de l'ordre³⁹.

Il régnait dans le spectacle la confusion et le sans-gêne le plus complet : Auguste y introduisit l'ordre et la discipline... Il sépara les soldats du peuple. Il assigna aux plébéiens mariés des gradins spéciaux... Quant aux femmes, il ne leur permit de se placer, même pour les combats de gladiateurs, qu'un usage établi les autorisait à suivre pêle-mêle avec les hommes, que sur les gradins supérieurs et toutes seules... Mais pour les luttes d'athlètes, il exclut si rigoureusement toute personne de sexe féminin, que, durant les Jeux Pontificaux⁴⁰, le peuple ayant réclamé un couple de lutteurs, il remit sa présentation à la séance matinale du lendemain et fit proclamer qu'il ne souhaitait pas voir les femmes venir au théâtre avant la cinquième heure.

Mais l'empereur ne connaît pas ses propres limites, jusqu'à l'obsession de la mort⁴¹.

Dans tous les combats de gladiateurs, donnés par lui ou quelqu'un d'autre, il faisait égorger même ceux qui tombaient par hasard... Les luttes de bestiaires et les combats de midi lui plaisaient si fort, que non seulement il descendait au spectacle dès l'aube, mais restait à sa place à midi, quand le peuple sortait pour déjeuner, et, non content des gladiateurs prévus, faisait combattre tout-à-coup, même pour un léger motif, jusqu'à des machinistes, des employés ou des gens de cet ordre, lorsqu'un dispositif automatique, une trappe ou tel mécanisme de ce genre n'avait pas joué comme il faut.

Ici, la catharsis (chère à Aristote) ne fonctionne plus : l'imaginaire déconstruit le réel.

Et on en arrive à la confusion des genres avec Néron qui a la passion des chevaux⁴².

Au début de son principat, il s'amusait chaque fois à faire évoluer sur une table de jeu des quadriges d'ivoire et quittait sa retraite pour assister aux moindres jeux du cirque, d'abord en secret, puis sans se cacher, de sorte que ces jours-là tout le monde était absolument certain qu'il serait présent... Bientôt il voulut conduire lui-même et, qui plus est, se donner souvent en spectacle : il fit donc son apprentissage dans ses jardins au milieu des esclaves et de la populace, puis s'offrit aux yeux de tous dans le Grand Cirque, et ce fut un de ses affranchis qui jeta la serviette de la place où le font habituellement les magistrats.

La confusion des genres se fait rarement au bénéfice de la politique. Xénophon l'avait dit : « *Vainqueur, tu ne seras pas plus admiré, vaincu, tu seras le plus ridicule des hommes* », mais Néron n'a pas tenu compte de l'avertissement et il se rend aux Jeux olympiques et isthmiques⁴³.

Il conduisit aussi des chars dans plusieurs concours, et même parut aux Jeux Olympiques avec un attelage de dix chevaux, quoique dans l'un de ses poèmes il eut blâmé le roi Mithridate précisément pour ce fait ; il fut d'ailleurs précipité de son char, on l'y remplaça, mais ne pouvant tenir jusqu'au bout, il dut s'arrêter avant la fin de la course, ce qui ne l'empêcha point d'être couronné. Ensuite, en quittant la Grèce il accorde

37 Chars à deux roues, ouverts par derrière, attelés de quatre chevaux de front (biges : idem avec deux chevaux).

38 Suétone, *Les vies des douze césars*, Auguste XLIII.

39 Suétone, *Les vies des douze césars*, Auguste XLIV.

40 Jeux donnés par les Pontifes, magistrats religieux.

41 Suétone, *Les vies des douze Césars*, Claude XXXIV.

42 Suétone, *Les vies des douze Césars*, Néron XXII.

43 Suétone, *Les vies des douze Césars*, Néron XXIV.

la liberté à toute la province et à ses juges le droit de cité romaine, plus des sommes considérables. C'est lui-même qui proclama ces récompenses, au milieu du stade, le jour des Jeux Isthmiques.

Personne n'est dupe (plus tard, ces 211^{èmes} JO, en 67, seront déclarés nuls par les hellanodices), sauf lui dont la passion pour la popularité est sans fin⁴⁴.

Il avait surtout la passion de la popularité et prétendait rivaliser avec tous ceux qui à un titre quelconque possédaient la faveur de la foule... Voyant qu'on le mettait au niveau d'Apollon pour le chant et du soleil pour la conduite des chars, il avait même résolu d'imiter aussi les exploits d'Hercule, il avait, dit-on, fait préparer un lion qu'il devait, paraissant tout nu dans l'arène de l'amphithéâtre, soit assommer à coup de massue, soit étouffer entre ses bras, sous les regards du peuple.⁴⁵

Si le sport n'est pas respecté pour lui-même, tout type de récupération est possible, aussi bien le « *Mens sana in corpore sano* » que le « *Panem et circenses* ».

Le sport s'est perdu dans la Rome impériale parce qu'il n'y avait plus ce principe fondateur de la démocratie grecque : **la séparation des pouvoirs.**

Les 293^{èmes} et derniers JO sont célébrés en 393. En 394, Théodose abolit les fêtes païennes, dont les J.O.

Ils n'auraient, de toute façon, pas survécu aux invasions barbares (mais l'histoire continue à Byzance avec l'Empire romain d'Orient). Peu importe cependant, ils ont disparu tout simplement parce qu'ils ont perdu leur sens, leur culture.

Des siècles de littérature verront le débat se poursuivre.

Sauf sur l'hippodrome de Byzance (où la décision politique est soumise à la compétition sportive avec des courses de chevaux aux couleurs des partis), le sport disparaît.

A défaut de littérature, ce sont surtout les édits qui nous renseignent sur le "sport" médiéval qui se poursuit sous forme de jeux locaux⁴⁶ (la règle ne peut plus être universelle puisqu'il n'y a plus d'unité de langage et de culture)⁴⁷.

Les allusions aux jeux dans les textes du Moyen Age sont effectivement rares. On peut toutefois analyser l'idée sportive (XII^e, XIII^e et XIV^e siècles) telle qu'elle apparaît dans Christian de Troyes (la valeur de l'exploit par rapport à la valeur de la dame dont on porte les couleurs). Chez Dante on trouve le sport comme ordalie (le jugement de Dieu⁴⁸) et accès à la vérité. *Aucassin et Nicolette* illustre le conflit entre nobles et paysans⁴⁹.

La renaissance du sport - l'apparition du sport moderne – relance le débat.

Certains affirment une vision pessimiste : « *Le sport est l'opium qui endort la conscience sociale de la jeunesse* »⁵⁰. La critique absolue du sport dénonce la distraction inutile, l'illusion, l'aliénation, la sur-répression, l'alibi politique.

44 Suétone, *Les vies des douze Césars*, Néron LIII.

45 On parvint à l'en dissuader car il n'est pas facile de convaincre un lion de se laisser battre !

46 On notera que les jeux populaires traditionnels ont disparu, sont devenus des sports ou bien encore perdurent heureusement aujourd'hui.

47 Cf. Bernard Jeu, *Op. cit.*

48 Ce qui montre que la pensée mythique est toujours présente même si l'organisation des jeux s'est désacralisée. Le "bon droit" est détenu par le vainqueur du tournoi, le vainqueur du duel. Si on ne se bat plus en duel aujourd'hui pour dire le "bon droit", le héros sportif, le "dieu du stade" hérite de cette fonction dans l'imaginaire. Cela fait l'objet de récupérations politiques, c'est l'exemple de la RDA dont le sport était le fer de lance diplomatique pour justifier son régime. Cela fait l'objet de récupérations commerciales puisque le champion vante l'excellence de produits qui ne sont parfois même pas sportifs.

49 Nobles et paysans ne pratiquent pas les mêmes jeux mais les autres imitent les uns avec leurs moyens. Les linguistes, tels Heiner Gillmeister, viennent au secours des historiens pour montrer que les inventeurs des jeux compétitifs (comme la soule) prirent comme modèle le tournoi.

50 Jean de Pierrefeu, *Paterne ou l'ennemi du sport*, J. Ferenczi et fils, Paris 1927, p. 216.

D'autres expriment leur croyance optimiste : « *Ne cherche-t-on pas sur le stade un espace pur, privilégié, obéissant à des lois librement consenties, au rebours des règles imparfaites qui régissent les autres structures sociales ?* »⁵¹. Les vertus bénéfiques du sport soulignent en lui l'école de courage et de volonté, l'esprit de désintéressement, le moment idyllique de détente.

Un troisième groupe enfin accorde au sport une valorisation conditionnelle. Le sport est alors subordonné à une hygiène ou à une préparation militaire, il est un moyen d'encadrement de la jeunesse ou bien encore détente, récréation nécessaire.

La médiatisation exacerbe le débat.

L'hypermédiatisation fragilise : les contre-valeurs sont autant illustrées que les valeurs. **Les dérives du sport, quand elles sont dénoncées, mettent en évidence qu'elles vont à l'encontre de valeurs reconnues.**

Dans l'Antiquité déjà nous avons eu le « panem et circences ». A l'interrogation radicale sur la valeur du sport s'ajoutent des réflexions sur l'usage, bon ou mauvais, que l'on fait dans le sport, des valeurs traditionnellement admises dans la société (esprit du sport / violence ; désintéressement / argent ; valeurs physiques et morales / dopage). Il convient d'ajouter également le discours antifédéral classique (contre l'idée de gagner, contre le "carcan" des clubs et des fédérations, contre le présumé manque d'humanisme et de compétence de l'encadrement).

Le moralisme n'est qu'une caricature de la morale.

De tels débats ne font cependant qu'effleurer le sujet car la morale ne se confond pas avec le moralisme qui pose l'obligation de l'extérieur (il donne un sentiment, se lamente ou fulmine, se plaint ou accuse). **La société ludique ne se confond pas avec la société globale, le sport ne se confond pas avec ses seuls aspects utiles.**

Sachons tirer des enseignements de notre héritage, dans l'actualité que l'on vit.

Allons chercher la vérité morale du sport dans la réalité du sport civil associatif à travers une démarche pragmatique. Albert Camus nous y invite : « *Ce que finalement je sais de plus sûr sur la morale et les obligations des hommes, c'est au sport que je le dois* »⁵². Un regard attentif sur les valeurs vécues très concrètement dans les activités sportives permet de comprendre comment **on entre spontanément dans le champ de la morale puisqu'elle relève, dans ces conditions, d'un assentiment interne**⁵³.

La pratique est la logique de la morale.

Tous les jours de la semaine, tous les week-ends, en France, des millions de sportifs se rencontrent dans les salles, sur les terrains, dans l'espace naturel. Il en va de même partout dans le monde à travers une immense institution sportive qui s'est construite selon des **principes forcément universels qui proviennent des profondeurs de notre histoire et qui expérimentent un formidable patrimoine d'expérience humaine**. La logique conduit à la morale : **c'est le respect des principes régulateurs qui permet au système de fonctionner.**

La compétition est avant tout une rencontre.

Le sport n'est pas la guerre, il en constitue une sorte de contraposition. A la guerre, on s'oppose parce que l'on n'est pas d'accord, il en résulte la destruction, le chaos. En sport, on est d'accord pour s'opposer, il en résulte la rencontre, le cosmos. **L'adversaire n'est pas l'ennemi, il est le**

51 Michel Clare, *Introduction au sport*, Les Editions ouvrières, Paris 1965, p. 13.

52 Albert Camus, texte « La belle époque », article « L'équipe de France » in *Anthologie des textes sportifs de la littérature*, de Gilbert Prouteau, éd. Plon, 1972, p. 134.

53 Il en va de l'enseignement de la morale comme de celui des sciences, on retient davantage la "leçon" quand la manipulation précède la théorisation.

partenaire indispensable ; sans lui, on ne joue pas. Et, pour bien jouer contre lui, on joue avec lui.

Du local à l'international, **l'institution sportive** offre un vaste réseau de communication, elle **permet de dépasser les clivages et la laïcité y est naturelle.**

Certes, il ne suffit pas de se rencontrer pour s'aimer, mais au moins ne demeure-t-on plus étranger l'un à l'autre. Même lorsqu'il s'agit d'une première rencontre, l'adversaire est le bienvenu puisque l'on va jouer ensemble. **La complicité entre adversaires oblige chacun à mettre sa confiance dans le mystère de l'autre.**

C'est sur ce principe de la rencontre qui permet à l'un de ne pas demeurer barbare à l'autre (et l'autre à l'un) que se fonde l'Olympisme. Sans le **respect de l'autre** il n'y a pas d'égalité possible.

L'universalité de la règle permet de partager une même humanité.

La rencontre n'est possible que parce qu'elle repose sur un langage commun, constitué ici par les universelles lois du jeu. **Ces règles – garantes de l'égalité des chances** - sont en évolution permanente, notamment parce que la subtile question de la ruse et de la tricherie anime l'institution sportive depuis ses origines. **Elles sont établies** par les assemblées générales des fédérations (à tous les niveaux territoriaux) qui représentent les pratiquants, donc **par les sportifs eux-mêmes.** La loi est promulguée au nom du citoyen par la délégation de pouvoirs. Dire l'application de la loi est le rôle du juge. Il en va de même dans une rencontre sportive avec **l'arbitre qui est le dépositaire de la conscience morale des adversaires** : la balle est dehors parce que l'arbitre a dit qu'elle l'était. Par nature, sa décision est sans appel mais son interprétation de la règle peut faire l'objet d'une réclamation débouchant sur une procédure d'appel, principe fondamental des droits de la défense.

La règle / la loi, l'arbitre / le juge garantissent l'égalité en droits sur laquelle repose toute démocratie.

L'association sportive est l'expression d'une sociabilité.

Pour se rencontrer il faut s'organiser : on s'engage volontairement dans son association scolaire, dans son club.

Par l'associativité, le sportif ne délègue pas ses pouvoirs à un lointain représentant pour gérer le sport à sa place : le sport lui appartient, il apprend à agir avec les autres et il peut s'y réaliser tout autant sur le terrain que dans l'exercice de responsabilités. Par la prise de responsabilité, **cet engagement se fait citoyen.**

On s'aperçoit que la liberté n'est pas du côté de l'inorganisation et qu'il n'y a pas de moindres contraintes que celles que l'on se donne. **Par la sociabilité de l'association on comprend le principe de démocratie.**

Les associations se regroupent au niveau des territoires, elles se liguent, elles se fédèrent jusqu'au niveau mondial. **Elles construisent ainsi un vaste réseau de fraternité.**

Le jeu nous offre une marge de liberté.

N'oublions pas que le mot jeu à un triple sens.

On pense d'abord à l'activité ludique, **le plaisir de jouer.** C'est légitime, pourquoi s'engagerait-on ? pourquoi s'obligerait-on à s'entraîner, à travailler ? s'il n'y avait pas le plaisir en récompense.

Le deuxième sens concerne la représentation (l'acteur joue). Il s'agit encore de rencontre. Après la rencontre sportive, la rencontre des associations qui construisent une institution solidaire, il

y a la rencontre du sportif avec son public. **La rencontre sportive est une communication entre le génie de l'athlète et le goût du public.**

Le mot jeu s'interprète aussi au sens mécanique puisqu'un cardan a besoin de jeu pour fonctionner. Le jeu - le sport - nous offre une marge de liberté dans notre société démocratique.

Par le jeu, la société ludique apporte une liberté de fonctionnement. Comme tout le domaine de la culture d'une part et parce qu'il est associatif d'autre part, **le sport est un espace de liberté indispensable à toute société humaine.** Par l'imaginaire, le sport nous permet d'échapper au réel, à ses difficultés, à ses clivages. Qui peut vivre sans émotion et sans passion ?

Le sport est une quête d'excellence.

L'activité sportive est une activité physique avec un objectif de performance. Cette volonté d'excellence ne peut s'exercer à n'importe quel prix. Jusqu'où peut-on aller ? Jusqu'à la liberté d'excès chère à Pierre de Coubertin pour qui « *l'essentiel ce n'est pas d'avoir vaincu mais de s'être bien battu* »⁵⁴. Le dépassement de soi n'est pas synonyme de dépassement de ses limites (il s'agit seulement de les repousser), ni de quête artificielle pour les dépasser. **La victoire n'est belle que si elle est acquise dans l'estime de soi** et l'on se souviendra que **c'est la grandeur du vaincu qui fait la gloire du vainqueur.** On sait aussi que le vaincu d'aujourd'hui sera peut-être le vainqueur de demain.

La morale⁵⁵ du sport conduit aux valeurs de la République

Dans cette démarche pratique, on comprend aisément ce que nous a enseigné Bernard Jeu : « *La vraie nature du sport, c'est-à-dire sa morale authentique, se situe dans le respect conjoint de la loi, des autres et de soi-même* ».

En s'interrogeant sur l'activité l'on s'aperçoit que le sportif fait naturellement bon usage de sa **liberté** dans une activité qui a pour principe fondamental l'**égalité** des chances et qui, par la rencontre, par la sociabilité, exprime une **fraternité**.

André LECLERCQ.



54 Pierre de Coubertin n'a jamais dit - contrairement à une idée reçue et propagée comme tant d'autres contrevérités sur le sport - que l'important était de participer.

55 Avec la morale on entre dans le domaine de l'**obligation**, de la **conscience** et de la **responsabilité**. Obligation : il faut - naturellement - des règles pour vivre ensemble, la loi organise la société selon le principe **d'égalité** ; cependant la loi - même en constante évolution - ne suffit pas, notre éducation nous donne des règles de sociabilité. Conscience : un mélange de sentiment et de pensée, d'émotion et de raison, qui traduit cette fois le vivre ensemble en terme de **fraternité**. Responsabilité : il s'agit de faire bon usage de sa **liberté**.

Le sport permet aux jeunes d'appréhender en confiance des phénomènes complexes, qu'ils soient de nature scientifique ou technologique. Il les confronte aussi aux enjeux de santé et de citoyenneté. Pourtant, la seule pratique d'activités physiques dans le cadre de l'EPS enseignée à l'école, du sport scolaire puis associatif, certes fondamentale, n'est pas suffisante.

Le 7^e colloque national organisé par le Comité Français Pierre de Coubertin qui s'est déroulé à Poitiers les 12 et 13 novembre 2015 a permis une réflexion approfondie, liant enjeux et connaissances scientifiques, repères historiques, pratiques pédagogiques et initiatives concrètes autour de trois thèmes :

- le sport au service de l'enseignement des sciences,
- le sport à l'âge scolaire au service de la santé pour la vie,
- le sport au service de l'enseignement moral et civique.

La diffusion de ces travaux s'inscrit dans la perspective d'accueillir les Jeux Olympiques à Paris en 2024 en apportant des propositions concrètes aux responsables institutionnels et éducatifs, aux formateurs et acteurs de terrain, pour faire du sport une incontournable occasion de promotion des valeurs éducatives et citoyennes.



Pierre de Coubertin

Créé en 1950, le Comité Français Pierre de Coubertin a pour objectifs de diffuser l'œuvre de Pierre de Coubertin, en particulier dans les domaines de l'éducation et de la pédagogie, et les valeurs de l'Olympisme. Il est présidé par le Dr Alain Calmat, vice-champion olympique et ancien ministre de la Jeunesse et des Sports.



Coordonné par
Claude PIARD
Laurent BOSQUET
Alain JUNQUA

Le sport au service de l'éducation et des connaissances

**COMITÉ FRANÇAIS
PIERRE DE COUBERTIN**



ÉDITEURS SCIENTIFIQUES

Claude Piard,
Docteur d'État,
Laurent Bosquet,
Professeur des Universités,
Faculté des sciences du sport, Poitiers.
Alain Junqua,
Professeur émérite, Université de Poitiers.

L'édition des actes du 7^e colloque du Comité Français Pierre de Coubertin a été confiée aux *Éditions EP&S* et relayée avec le soutien de :
- la Fondation du sport Français-Henri Serandour

- L'Académie nationale olympique et sportive française

Retrouvez les conférences en vidéo, grâce au CRITTS-Sport Loisirs sur :

<http://colloquecoubertin2015.critts-leu/video.html>



Éditions EP&S
11, avenue du Tremblay
75012 Paris
www.revue-eps.com

ACTIVITÉS
PHYSIQUES
ET SPORTS

RECHERCHE ET
FORMATION

